

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 30 JUIN 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

**Délégations de vote :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**6 - MODIFICATION DES TARIFS PRATIQUES PAR UN DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : CENTRE NAUTIQUE DE SOEIX**

Monsieur Pierre SERENA expose qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 13 juin 2017 en Mairie d'OLORON SAINTE-MARIE, le délégataire du service public du Centre Nautique de SOEIX, l'Association Foyer Rural de SOEIX Centre Nautique, représentée par son président Monsieur F. GRAINDORGE, a demandé une hausse de certains de ses tarifs pour la saison estivale 2017.

La modification de prix demandée est présentée dans le tableau ci-joint.

La hausse sollicitée ne représentant pas une modification substantielle des tarifs de la délégation (-5% par an sur la période), le seul vote d'approbation de votre Assemblée est nécessaire pour que soient appliqués ces nouveaux tarifs.

**Vu** l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés,

- **AUTORISE** le délégataire à appliquer ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/07/2017



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/07/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/07/2017